

## Cadrage normatif de la politique de la ville côté France (31/10/14, 10h/11h)

La genèse sociale et théorique de la politique de la ville s'inscrit dans les luttes urbaines des années 70. Foisonnantes, d'inspiration autogestionnaire, ces actions pour le "droit à la ville" et le contrôle démocratique de l'espace public, représentent un terrain d'apprentissage, de formation politique et d'expérimentation pour toute une génération de militants de gauche. Cette génération parvient au pouvoir au moment de l'élection à la présidence de la République Française de François Mitterrand en 1981, premier président de gauche depuis le front populaire en 1936. Le mot d'ordre qui résume bien la philosophie de ces combats était : "changer la vie, changer la ville", avec un postulat bien simple: si nous changeons la ville, alors nous réussirons à changer la vie; ou si nous voulons changer la vie, alors nous devons changer la ville. Une fois au pouvoir en 1981, la gauche va développer une stratégie de participation des habitants aux projets urbains s'exprimant par des lois successives. La dernière de ces "injonctions à participer" est la "Loi Vaillant" sur la "démocratie de proximité", qui impose depuis 2002 aux collectivités de plus de 80.000 habitants de créer un ou plusieurs conseils de quartier chargés d'impulser la participation citoyenne sur leur territoire.

En même temps, à partir des années 90, une nouvelle "grille de lecture" du social s'impose à travers la catégorie de l'exclusion. D'une part, on assiste à une progressive individualisation du travail social (un travail au cas par cas autour du projet personnel de celui qui est défini comme en situation d'exclusion). D'autre part, un mode de gestion spécifique se généralise, avec une cartographie des quartiers pauvres, c'est-à-dire difficiles, et dangereux.... Une sorte de géographie des lieux prioritaires conditionnant l'allocation de fonds spécifiques constitue la politique de la ville, qui recouvre les mesures déployées en particulier dans ces quartiers que l'on finit par nommer "les quartiers politique de la ville", ou "les quartiers" tout court.

En 2000, la droite revient au pouvoir. Un virage sécuritaire est pris, s'accompagnant d'opérations de "rénovation urbaine". Toute une administration de la mise à l'écart de ceux qui sont de fait à l'écart, gère spécifiquement les pauvres... En 2005 cette politique est sanctionnée par de violentes émeutes urbaines dans les banlieues. Les voitures brûlent dans les quartiers bénéficiaires de la "politique de la ville". Cela fait très peur.

En 2012, François Hollande (Parti Socialiste) est élu. Dès 2013, une nouvelle vision de la politique de la ville est mise au travail, sous l'impulsion de François Lamy, le ministre délégué à la Ville du gouvernement Ayrault. F. Lamy fait organiser un dispositif participatif innovant en France : une conférence citoyenne avec des citoyens tirés au sort. Le pilotage en est confié à Marie-Hélène Bacqué, spécialiste universitaire de la démocratie participative (elle incarne le pôle réflexif qui progressivement a créé un espace critique d'analyse des pratiques participatives), en tandem avec Mohammed Mehmache (il incarne le pôle de l'action), militant engagé du collectif "A C le feu" créé en 2005 à Clichy-sous-Bois suite aux émeutes. Plus de 300 associations sont auditionnées, une commission d'experts animée par le tandem Bacqué/Mehmache phosphore, les idées qui sortent de ce travail sont mises à l'épreuve de la conférence

citoyenne. Un grand travail d'intercomparaison étaye les analyses. Le rapport fourmille d'exemples concrets de pratiques de participation citoyenne en France et à l'étranger. Ce rapport s'intitule "Pour une réforme radicale de la politique de la ville - ça ne se fera plus sans nous !!!". Les auteurs insistent sur le fait que les personnes et les quartiers qui font l'objet de la politique de la ville ne peuvent plus rester absentes du débat public, sachant que dans ces quartiers, plus de 30% des habitants ne sont plus inscrits sur les listes électorales et la population s'abstient massivement lors des élections.

Pour eux, le principal problème de la politique de la ville est "l'impensé conceptuel, procédural et politique" de la participation.

Le rapport des élus à la participation des habitants constitue le point aveugle de la politique de la ville.

Cinq axes sont proposés :

1. Développer le pouvoir d'agir des citoyens, une sorte d'empowerment à la française, pour favoriser systématiquement l'expression des contre-pouvoirs, l'interpellation des politiques, en favorisant l'existence d'espaces critiques et créatifs.
2. Placer les citoyens au coeur des services publics, systématiser les démarches locales avec les utilisateurs de ces services. Pour donner un exemple, à Clichy il y a 30% de chômeurs dans la population active et aucune antenne du Pôle Emploi ...
3. Démocratiser la politique de la ville en la construisant avec les habitants, en développant des méthodes de co-décision de ces politiques
4. Transformer l'image des "quartiers" en développant des media locaux mettant en valeur leur potentiel et leur richesse humaine
5. Former les élus et les experts de la ville à la participation citoyenne, leur apprendre à co-élaborer une politique, co-décider, co-évaluer ...

François Lamy est débarqué du gouvernement en 2014. Sur le site du ministère, une nouvelle politique est proposée, selon le format très technocratique que l'on retrouve un peu dans chacun des ministères. Le dernier chapitre rappelle que dans tout cela, il importe, bien sûr, de ne pas oublier d'associer les citoyens et de faire participer les habitants.

## Compte rendu de mon petit groupe "regards croisés"

1. Plusieurs sont frappés par le caractère énergivore des démarches participatives qui toutes nécessitent une forte injection d'énergie désirante, et aussi un dur combat contre la force d'inertie et contre les résistances en particulier celles qui émanent des partis auxquels appartiennent les partisan-es du participatif dans la ville.

2. Un écart existe entre nous, marocains et français des R2R, mais il faut essayer de le nommer car beaucoup de phénomènes apparaissent communs des deux côtés. Nous avons finalement repéré une différence dans les engagements énergétiques.

On pourrait peut-être dire que côté Maroc, l'énergie est mise dans un double travail: 1) de proximité avec des habitants pour augmenter leur capacité d'interpellation (au sens de la redevabilité sociale, c'est-à-dire la capacité à demander des comptes aux politiques) - et 2) dans la transformation des matériaux ainsi recueillis en propositions de textes de loi, présentés au niveau des instances politiques nationales.

Côté France, l'énergie est mise dans l'intégration du citoyen aux démarches politiques, les efforts portent sur les moyens de faire entrer le citoyen dans la Maison Commune.

Bien sûr tout cela s'explique et se comprend historiquement: au Maroc la génération militante a grandi dans un creuset de démocratie participative au sein des partis de gauche; puis sous la dictature tous les cadres moyens ont été liquidés. Il faut donc aujourd'hui reconstruire les conditions d'émergence d'une jeune génération politique, lui offrir l'école politique de la conduite de projets sur le terrain, et protéger les actions de terrain grâce à un cadre légal opposable à ceux qui veulent empêcher l'exercice des droits.

3. La démocratie participative est une offre institutionnelle de la part des élus, offre qui suppose que ces élus aient un pouvoir à partager avec les habitants. Or l'élu marocain n'a aucun pouvoir car il existe au Maroc un pouvoir dans le pouvoir qui écrase l'élu et plus globalement écrase le politique. En France, les élus sont sur la défensive car on surestime généralement le pouvoir qu'ils ont réellement sur les situations.

4. Les dispositifs de démocratie participative nécessitent la présence d'un tiers. Côté France, on estime que ce tiers doit être un professionnel extérieur, ce qui permet de créer une situation triangulaire et passer par dessus la tête des militants associatifs généralement gate keepers de la communication avec les habitants. Au Maroc, on estime que ces animateurs professionnels issus de gros cabinets sont plutôt des gens non fiables, et on valorise la présence de militants associatifs comme tiers.

5. Côté Maroc il faudrait peut être parfois ne pas refuser l'offre institutionnelle qui descend du top niveau (ex: les jeudis de la gouvernance), donc conserver ces dispositifs institutionnels même s'ils apparaissent "bidons" pour les transformer. Côté France, à l'inverse, il semble nécessaire de privilégier la création d'une force critique et d'interpellation en dehors des partis et des élus.